VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LE TAUX DE THC PRÉSENT DANS LE CBD EST-IL SUFFISANT POUR FAIRE VALIDER UN TEST URINAIRE ?

Par zac Postée le 21/04/2021 23:45

> Bonjour, Suite à la suspension de mon permis pour positivité au THC, je dois passer des examens médicaux (dont le fameux test urinaire). Ma question est donc la suivante ; si mon CBD possède moins de 1% de THC,, est-ce que les tests urinaires peuvent tout de même le détecter ? Et si oui, combien de temps dois-je arrêter de fumer du CBD avant le fameux test ? Est-ce la même durée que pour les concentrations de THC plus forte ? Merci d'avance pour votre réponse, Cordialement

---

Mise en ligne le 22/04/2021

Bonjour,

Les informations dont nous avons connaissance à ce jour indiquent que l'usage de CBD contenant un pourcentage, même faible, de THC peut positiver un test de dépistage sanguin au THC. Nous ne disposons pas encore de données fiables et validées sur le risque de positiver des tests salivaires ou urinaires.

S'agissant des durées de positivités du THC, nous n'avons pas de nouveaux éléments, les données restent celles habituellement communiquées et consultables sur notre site via le lien ci-dessous.

Si d'autres questions se posent quant à vos usages, n'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Tableau des durées de positivité"
- "Le CBD"